



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

dépenses

Question écrite n° 19469

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à Mme la secrétaire d'État chargée de l'écologie de lui donner des indications sur le montant des intérêts et pénalités versées par ses services en 2006 pour des retards de paiement. Il souhaite également savoir ce que représentent ces pénalités et intérêts de retard par rapport à l'ensemble des sommes qui ont été payées par ses services.

Texte de la réponse

Les services du secrétariat d'État chargé de l'écologie, périmètre de l'ancien ministère de l'écologie et du développement durable, ont porté la plus grande attention à ce que les condamnations de justice prononcées soient ramenées à exécution dans les plus brefs délais. Les intérêts moratoires prévus par la loi ont été régulièrement payés lorsqu'un retard a été constaté. Les intérêts et pénalités versés par les services de l'ancien ministère de l'écologie et du développement durable au cours de la gestion 2006 pour des retards de paiement se chiffrent à 348 801,80 euros, le montant des condamnations s'élevant à la somme de 1 737 979,36 euros.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19469

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Écologie

Ministère attributaire : Écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mars 2008, page 2511

Réponse publiée le : 13 janvier 2009, page 277